



"Les Amis de Saint-Brevin"

Agréée « Association Locale d'Usagers » par arrêté préfectoral
Association pour la défense et l'amélioration du cadre de vie à Saint-Brevin
www.lesamisdesaintbrevin.fr - contact@lesamisdesaintbrevin.fr

Objet : Travaux PLUI - Remarques sur document en référence

Référence : PLUI - Synthèse problématisée du Diagnostic

Nous vous remercions pour ce dossier (cf. référence) fourni et bien construit.

Cependant, il nous semble que certains éléments apportés lors des ateliers (bien que présents dans le dossier) ne sont pas suffisamment appuyés, ce qui aplanit certaines faiblesses de notre territoire qui devraient être prises en compte dans les documents d'urbanisme lors de la définition des enjeux (PADD).

Les principales remarques figurent ci-après:

- planche 24 : il n'est pas évoqué la pollution des eaux et atmosphérique liée aux industries Nord Loire (St Nazaire, Donges, Montoir). De même, l'état des cours d'eau du littoral (Bodon, Courance) au même titre que le Boivre devrait être évoqué (cf étude en cours à la CCSE sur l'eau et sa réutilisation potentielle).

- planche 26 : il n'est pas évoqué le risque d'érosion. Saint Brevin, dans le cadre la loi " climat résilience ", a demandé à être classée commune " à risque d'érosion ". Ce point devra être pris en compte dans les axes stratégiques des documents d'urbanisme.

- planche 28 : dans les faiblesses, il convient d'ajouter "l'attractivité démographique/immobilière /touristique" engendre une perte du patrimoine arboré (notamment pour Saint Brevin).

Par ailleurs, autant il est important de signaler dans "opportunité et atout " la force d'effectuer un inventaire des haies, qu'il est dommage de ne pas déclarer en "faiblesse" l'absence d'un plan de gestion de la forêt urbaine (inventaire , planification des entretiens, planification d'abattage et de re-plantations, détermination des moyens pour mettre en place ces actions...).

- planche 40 : le fait d'indiquer que les statistiques 2016- 2021 traduisent une forte hausse des équipements de santé, obère la réalité de 2024 . En effet, près de 10% de la population de la CCSE n'a pas de médecin traitant. De plus, tout nouvel arrivant doit se tourner vers les territoires voisins pour accéder à un médecin généraliste....

- planche 44 : dans atout ; ajouter un plan de schéma directeur vélo est en cours pour favoriser les mobilités douces

- planche 48 : la pression du couvert végétal ne concerne pas seulement les villas balnéaires, elle concerne tout Saint Brevin car elle est liée notamment aux divisions de terrain et à une densification à maîtriser en l'absence d' un schéma directeur sur le long terme qui prendrait en compte une stratégie foncière affirmée en intégrant les lois SRU et ZAN (2050 n'est pas loin).

Il conviendrait aussi de présenter les secteurs protégés : Natura 2000 et Znief

- page 71 : en faiblesse, il convient de rappeler le manque de logements sociaux, si l'on veut dessiner une trajectoire dans le PADD. De plus, il est nécessaire de mener une étude du potentiel foncier dents creuses... (à l'instar de ce qui est fait pour ZAE) si l'on veut asseoir une stratégie foncière prenant en compte les lois SRU , ZAN, climat résilience, et protection de notre environnement..

Enfin, il nous semble que dans les ateliers lorsque l'on a évoqué les points qui étaient nuisibles à l'image du territoire, il a été mis en évidence la problématique des panneaux publicitaires . Si l'on veut élaborer un "règlement intercommunal sur la publicité", il convient de souligner ce point.